

Mairie La Nouvelle Les Lure

Décisions du Conseil Municipal du 12 avril 2019.

Compte de gestion 2018 : Le compte de gestion approuvé par Monsieur le Percepteur de Lure, dont le montant des titres émis au cours de l'année 2018 est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Compte administratif 2018 : Fonctionnement

- Dépenses prévues : 158 725 € Dépenses réalisées : 124 044,43€
- Recettes prévues : 158 725 € Recettes réalisées : 151 915,40€

Investissement

- Dépenses prévues : 151 838 € Dépenses réalisées : 68 705,01€
- Recettes prévues : 151 838 € Recettes réalisées : 80 868,58€

Le Conseil Municipal approuve et vote les chiffres du compte administratif.

Affectation des résultats : (en tenant compte des restes à réalisés)

Le compte administratif 2018 présente un résultat de clôture total cumulé de : 21 556,37€. Le conseil décide d'affecter le résultat comme suit :

- - 17 735,67€ au compte Investissement D 001
- +36 196,67€ au compte Investissement R 1068
- + 3 095,37€ au compte Fonctionnement R 002

Taux d'imposition 2019 : Le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 de notification des taux d'impositions des taxes locales pour l'année 2019. Après discussions et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux pour 2019 qui se décomposent comme suit :

- Taxe Habitation : 6,98%
- Foncier Bâti : 15,76%
- Foncier Non Bâti : 77,74%

- Budget Primitif 2019 : Dépenses et Recettes de fonctionnement : 168 055€
- : Dépenses et Recettes d'Investissement : 89 956€

Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la Commune : Considérant l'impact négatif sur la trésorerie de la Commune que générerait le décalage d'encaissement de ces recettes de bois pendant plusieurs mois ; Considérant que la libre administration des Communes est bafouée, le Conseil Municipal, décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de

Mairie La Nouvelle Les Lure

bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP.

Nouveaux horaires du secrétariat de Mairie à compter du 01 mai 2019 :

Mercredi de 10 h à 12 h

Vendredi de 15h 30 à 17h 30